

Du lundi au samedi



Permis AM
Ancien B.S.R



Equipement obligatoire

270€ TTC

Permis AM (ex : B.R.S) A partir de 14 ans

Arrêté du 18/12/2018 modifiant l'arrêté du 08/11/2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.
Formation obligatoire pour conduire un véhicule de moins de 50cc pour les personnes nées à partir du 1er Janvier 1988 (R.211-1)

Formation de 8h : - 3h minimum d'échange sur la conduite en salle
- 1h minimum de formation pratique hors circulation
- 3h minimum de formation pratique en circulation
- 1h de sensibilisation avec la présence d'un parent

| Tarifs | Tarif TTC |
|-----------------------------------|--------------|
| Formation de 8h | 270 € |
| Frais administratif | Inclus |
| Frais de dématérialisation (ANTS) | Inclus |